



**Réponse de Madame Sam TANSON, Ministre de la Justice,
à la question parlementaire n° 7262 du 30 novembre 2022 de l'honorable député
Pim KNAFF**

Ad 1) et 2)

Au centre pénitentiaire d'Uerschterhaff il est possible pour le détenu de recevoir la visite de sa famille, de ses amis ou de son avocat dans un des lieux dédiés à cet effet.

Il y a une grande salle de visite commune comprenant douze tables. Chaque table peut accueillir le détenu et trois visiteurs externes. Les enfants ne sont pas pris en compte. Par ailleurs, un coin jeu a été mis en place pour les enfants.

A côté de la salle de visite, 14 parloirs individuels ont été installés, dont six parloirs sont dotés d'une vitre de séparation qui sont utilisés lorsque des impératifs de sécurité l'imposent.

En dehors de ces aménagements, il existe la possibilité pour le détenu de recevoir une visite familiale dans deux chambres spécialement aménagées pour une durée d'une à quatre heures. Ces chambres bénéficient d'un aménagement dédié à la visite des enfants. Une des deux chambres dispose également d'un équipement permettant la visite du partenaire du détenu hors présence des enfants dans des conditions décentes. Cette chambre est également équipée d'une salle de bain.

Ad 3)

Au centre pénitentiaire de Schrassig, les visites familiales sont actuellement organisées dans le cadre du service normal des visites. Des visites hors surveillance sont déjà possibles, mais des aménagements sont nécessaires.

A partir de janvier 2023, le centre pénitentiaire de Schrassig disposera à son tour d'une chambre spécifiquement aménagée pour permettre des visites familiales hors surveillance, avec ou sans enfants, et ceci dans des conditions optimales. Grâce à l'ouverture du centre pénitentiaire d'Uerschterhaff, des espaces seront libérés au centre pénitentiaire de Schrassig, permettant d'aménager des lieux de visite adaptés et décents.

Luxembourg, le 8 décembre 2022.

La Ministre de la Justice

(s.) Sam Tanson